

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24067622

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

17 AVR. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0420 717 605**

Nom

(en entier) : **FERME DE LA TOUR**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue Ernest Lefébure 26 – 7120 Estinnes**

**Objet de l'acte : Addendum à l'acte du 4 décembre 2023 (Mise en conformité des statuts
d'une SA avec le Code des sociétés et des associations)**

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Alexis Brahy à Charleroi le 4 décembre 2023, s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme "FERME DE LA TOUR", ayant son siège à 7120 Estinnes, rue Ernest Lefébure, 26, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0420.717.605. Société constituée aux termes d'un acte reçu en date du 28 août 1980 par le notaire Baudouin HAMBYE publié aux annexes du Moniteur Belge du 13 septembre suivant sous le numéro 1722-31. Dont les statuts ont modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu en date du 03 janvier 2014 par le notaire Pierre CULOT, publié aux annexes du Moniteur Belge du 21 février suivant sous la référence 14047897.

(...)

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'instant, s'est tenue une réunion du conseil d'administration, laquelle a pris les résolutions suivantes :

Le conseil d'administration confirme, pour autant que de besoin, que le mandat de président du conseil d'administration de Monsieur DELBEKE-VROMAN Joseph a bien été renouvelé en tant que président du conseil d'administration en date du 27/04/2018.

Le conseil d'administration confirme toutefois mettre fin à ce mandat de président du conseil d'administration avec effet à compter de ce jour.

Le conseil d'administration constate que certaines formalités relatives au renouvellement du mandat des administrateurs délégués n'ont pas été effectuées.

Le conseil d'administration confirme, pour autant que de besoin, que le mandat des administrateurs délégués repris ci-dessous a été renouvelé en date du 27/04/2018 pour une période de six ans prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2024 :

-Monsieur DELBEKE-VROMAN Pierre ; et

-Monsieur DELBEKE-VROMAN Etienne.

Afin d'aligner la durée du mandat des administrateurs délégués sur la durée du mandat des administrateurs, le conseil d'administration constate la fin du mandat des administrateurs délégués susmentionnés à compter de ce jour et procède immédiatement à leur renouvellement comme administrateur délégué avec effet à compter de ce jour pour une période qui se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2029.

Le conseil d'administration indique que ces administrateurs délégués agiront seuls en ce qui concerne la gestion journalière.

Leur mandat sera gratuit

(...)

Pour extrait analytique conforme.

Déposé en même temps qu'une expédition de l'acte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/04/2024 - Annexes du Moniteur belge